

1 - DOMAINE DE COMPÉTENCE

Arbitrer des parties de simples et de doubles à tous les niveaux,

2 - CONDITIONS DE CANDIDATURE

- . Etre licencié (Compétition) à la F.F.T.T.
- . Le candidat ne peut présenter l'U.V. qu'une seule fois par saison sportive

3 - SESSION DE FORMATION

- * Responsable : CREF arbitrage
- * Intervenant : formateur AR/JA1
- * Caractère : Obligatoire
- * Contenu : connaissance et analyse des règles de jeu
programme et modalités définis par la branche arbitrage de l'IFEF
- * Durée : 8 heures
- * Modalité : Présentiel : dans une salle de formation

4 - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

* **U.V. 1 :**
Forme : questionnaire à choix multiple (Q.C.M.)
30 questions - Chaque question est notée sur 1 point
→ **En présentiel, et consultation du règlement non autorisée**

Durée : 35 minutes Formation présentielle: UV1 en fin de stage

Admissibilité : note ≥ 24 admissible AR
moins de 24 points le candidat recoit une "attestation d'initiation en arbitrage- Arbitre de club"

* **U.V. 2 :**
Forme : mise en situation pratique validée par le responsable de la CREF arbitrage

Validation : note selon le barème de la fiche de supervision

5 - ADMISSION :

Diplôme fédéral d'arbitre régional après validation successive des U.V 1 et U.V. 2

Diplôme fédéral d'arbitre technique après validation de l'U.V 1 seule:

- * ouvert aux candidats à un grade de technicien EF,
- * ne permet pas d'arbitrer

6 - FORMATION CONTINUE :

- * Fréquence : tous les 3 ans